

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 21 FEVRIER 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-et-un février à vingt heures et trente minutes, se sont réunis, à la mairie, en session ordinaire, les membres du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Nicolas DORKELD, maire de Néron, dûment convoqués. La séance a été publique.

Etaient présents : Caroline BOUCAUX, Pasquale CAPPABIANCA, Nicolas DORKELD, Laurent GUILLET, Cédric HUET, Nadia LEFEBVRE, Daniel LEPAGE, Romain LHOPITEAU, Céline MANIEZ, Nicolas PELISSE, Sebastian RADOVICI, et Loïc TUTOIS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Véronique GAILLARD donnant pouvoir à Nicolas DORKELD
Thierry PIVAN donnant pouvoir à Nadia LEFEBVRE

Absents : Laëtitia LE GUIL

Secrétaire de séance : Nadia LEFEBVRE

Date de convocation : 17-02-2022

I. Désignation du secrétaire de séance :

Madame Nadia LEFEBVRE est désignée secrétaire de séance.

II. Approbation du compte-rendu de la dernière séance du conseil municipal :

Le conseil municipal, **approuve, à l'unanimité**, le compte-rendu de la séance du 24 janvier 2022.

III. Délibérations :

A) MODIFICATION DES MODALITES D'ACCES AU SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE INFOGEO28 D'ENERGIE EURE-ET-LOIR :

Monsieur le Maire rappelle qu'ENERGIE Eure-et-Loir développe et met à disposition des communes, et de leurs groupements, son Système d'Information Géographique (SIG) baptisé Infogéo 28. Grâce à cet outil, il s'avère possible de consulter, visualiser et interroger de nombreuses données (cadastre, documents d'urbanisme, réseaux d'électricité et de gaz, d'eau potable, installations d'éclairage public...), de procéder à la réalisation d'analyses thématiques et à l'impression de cartes.

Cependant, l'évolution de la réglementation relative à « *la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel* » contraint désormais chaque collectivité à devoir nommer un délégué à la protection des données personnelles (lequel ne peut être un élu) et à signer chaque année un engagement de confidentialité afin de toujours pouvoir accéder aux données à caractère personnel figurant notamment au cadastre.

Dans ces conditions, il s'avère nécessaire de conclure une nouvelle convention avec ENERGIE Eure-et-Loir en vue d'organiser l'accès à la plateforme Infogéo 28 dans le respect de la nouvelle réglementation en vigueur.

Monsieur le Maire propose de nommer la secrétaire de mairie en tant que délégué à la protection des données à caractère personnel.

En conséquence, après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **SE DECLARE** favorable à l'accès de la commune à la plateforme informatique Infogéo 28,
- **APPROUVE** les dispositions contenues dans la convention à intervenir avec ENERGIE Eure-et-Loir et autorise Monsieur le Maire à signer ce document,

• **S'ENGAGE** à désigner un délégué à la protection des données personnelles (DPO) en complétant pour cela l'acte d'engagement de confidentialité et à transmettre ce document à ENERGIE Eure-et-Loir à l'appui de la convention pour permettre le maintien de l'accès aux données à caractère personnel présentes au sein d'Infogéo28,

• **S'ENGAGE** à transmettre à ENERGIE Eure-et-Loir un nouvel acte d'engagement de confidentialité en cas de désignation d'un nouveau délégué à la protection des données personnelles (DPO).

B) ADHESION A L'ASSOCIATION GRACES :

Monsieur le Maire expose que, compte tenu de la charge de travail annuelle très importante revenant à l'agent communal pour l'entretien de la commune, il est proposé de recourir à l'association G.R.A.C.E.S. afin de lui apporter un renfort.

Cette association propose de mettre des contrats aidés à disposition des collectivités territoriales (ou autres), ce dispositif permet de bénéficier d'une prise en charge de l'État limitant ainsi l'impact financier pour la commune.

L'adhésion annuelle à l'association est de 369,05 euros pour un salarié.

Les frais de dossier mensuels sont de 13 euros par salarié (156 euros par an/salarié).

La médecine du travail est de 43,80 euros pour l'année.

Le contrat initial est de 12 mois, avec un volume horaire de 20h hebdomadaire minimum, les éventuels renouvellements sont de 6 mois ; il n'est cependant pas possible de dépasser 24 mois de contrats. Le volume d'heures peut être modulable en fonction des périodes d'activité.

Les restes à la charge de la commune, après participation de l'État, pour un contrat à 20h hebdomadaire sont :

- Demandeur d'emploi pris en charge à 40% : 575,60 euros par mois
- Demandeur d'emploi pris en charge à 60% : 392,38 euros par mois
- Demandeur d'emploi pris en charge à 65% : 346,58 euros par mois
- Demandeur d'emploi pris en charge à 80% : 209,16 euros par mois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE d'adhérer à l'Association GRACES et de permettre l'embauche d'un « contrat GRACES »,

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer la procédure de recrutement et à signer la convention de mise à disposition correspondante,

CHARGE Monsieur le Maire de prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

IV. Points d'information et sujets divers :

1) Point sur la commission scolaire, culture et jeunesse :

Une réunion a eu lieu la semaine dernière suite à la décision de Sebastian RADOVICI ne pas poursuivre son rôle de Vice-Président de commission, faute de disponibilité. Il était donc nécessaire de réélire un nouveau Vice-Président ; Nadia LEFEBVRE s'est présentée et a été élue à l'unanimité, un nouveau membre a également été intégré, il s'agit de Cédric HUET.

Le premier sujet, qui sera traité par la nouvelle Vice-Présidente de commission, est l'organisation du concert de Jazz de mars qui aura lieu le 20 mars 2022. Une buvette sera organisée par le comité des fêtes, si elle n'est pas assurée par Jazz en réseau. Une collation sera à prévoir pour les musiciens.

2) Retour de la commission urbanisme :

La commission s'est réunie le 5 février 2022 autour des sujets suivants :

- Le rachat des parcelles bordant les terrains des conjoints FAUVEAU : une convention a été signée avec Eure-et-Loir juridique afin qu'ils prennent en charge la rédaction de l'acte administratif. Cependant, le dossier est pour le moment en attente car, les divisions des parcelles LEROMAIN et FAUVEAU n'ont pas été publiées de façon officielle, le rachat n'est donc pas possible actuellement.
 - Parcelles de bois classé : sur les parcelles qui ont une prescription « espace boisé classé », les arbres ne doivent pas être coupés, or, à plusieurs reprises, la commune a pu constater que cette prescription n'a pas été respectée. Le cas s'est à nouveau présenté, un propriétaire a coupé des arbres qui étaient sur une parcelle boisée classée.
 - Arrêtés d'insalubrité et péril : la commission doit se renseigner sur une éventuelle prise d'arrêté d'insalubrité et péril pour une maison située à Feucherolles et un mobil-home abandonné.
 - Deux courriers doivent être rédigés concernant une demande d'électricité, l'autre concerne un constat d'infraction pour une dalle coulée sans autorisation.
- La prochaine réunion de la commission urbanisme aura lieu le 9 mars.

3) Point sur les élections :

Un recensement des disponibilités et des souhaits de créneaux, pour la tenue du bureau électoral, a été réalisé en séance avec les présents. Un tableau va être mis à la disposition des Élus afin qu'ils s'inscrivent sur les créneaux restants disponibles.

4) Date du prochain conseil :

Le prochain conseil aura lieu le lundi 4 avril 2022 à 20h30.

V. Tour de Table :

Céline MANIEZ fait un retour sur la dernière réunion du comité syndical des Eaux de Ruffin : le syndicat prépare son budget ; le travail a porté sur l'investissement, le fonctionnement et l'équilibre des redevances avec un lissage des prix de l'eau pour toutes les communes.

Le syndicat travaille également, avec un bureau d'étude, sur le schéma directeur de l'alimentation en eau potable. Un diagnostic du réseau va être réalisé (renouvellement des canalisations, ...) et une étude sur l'alimentation des aires de captage.

Le syndicat étudie la possibilité de faire un passage unique pour relever les compteurs d'eau, soit au mois de décembre soit au mois d'avril.

Deux communes ont rejoint le syndicat ; il s'agit de la commune de Villiers-le-Morhier et Saint Martin de Nigelles.

L'idée de la reprise des bornes incendie par le Syndicat des Eaux de Ruffin, qui avait été émise et qui intéressait toutes les communes, ne pourra pas aboutir.

Céline MANIEZ attire l'attention du conseil sur un problème de sécurité autour du Poney-Club « Le Shetland ». Il y a régulièrement au bord de la route soit un chien, soit un poney qui divague, engendrant un problème pour la sécurité routière. De même, le mercredi, les enfants venant pour des cours d'équitation sont souvent déposés sur le bord de la route, les mettant en danger.

Romain LHOPITEAU signale qu'un gros graffiti a été peint sur le château d'eau ; Céline MANIEZ va le signaler au Syndicat des Eaux de Ruffin.

Nadia LEFEBVRE souhaiterait que les tables et bancs, qui étaient loués par la mairie, soient réparés afin de les proposer à nouveau à la location. Nicolas PELISSE propose de faire un état des lieux de cet équipement et de mettre en place un atelier participatif pour leur réparation.

Nadia LEFEBVRE, pour la commission du patrimoine, demande comment sera annoncée la réunion publique pour le projet de restauration de l'église ; il lui est répondu que des flyers seront distribués à tous les habitants. Nicolas DORKELD précise que la communication sera effectuée lorsque le planning du projet et les éléments financiers seront validés.

Nicolas PELISSE revient sur la réunion concernant le diagnostic énergétique des bâtiments communaux, il souhaite savoir si l'adhésion sera validée et si la délibération sera prise à la prochaine réunion du conseil. Laurent GUILLET répond que ce sujet sera revu à la prochaine réunion de la commission travaux puis, présenté au conseil lors d'une prochaine réunion.

Cédric HUET rappelle que les 2 et 3 avril aura lieu la Bourse à la puériculture et aux vêtements. Le dimanche 8 mai se tiendra le jeu de piste inter-associations.

Caroline BOUCAUX et Nadia LEFEBVRE informent le conseil qu'elles reprendront rendez-vous avec l'Association des Parents d'Élèves concernant la structure que l'association souhaitait offrir à l'école. Elles rappellent que l'Assemblée Générale du Jumelage se tiendra le 5 mars à la salle des fêtes.

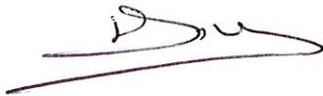
Et, elles avisent le conseil qu'un habitant est passé à la permanence pour informer la mairie de l'installation illicite d'une personne sur une parcelle bordant la RD 104.

Nicolas DORKELD indique que l'habitant l'a appelé et que la parcelle est située « Aux landes de Feucherolles ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h17.

Néron, le lundi 21 février 2022.

Le Maire : Nicolas DORKELD

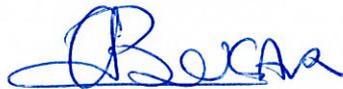


Le Secrétaire : Nadia LEFEBVRE



Les Membres :

Caroline BOUCAUX



Laurent GUILLET

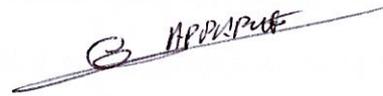


Laëtitia LE GUIL



Cédric HUET

Pasquale CAPPABIANCA



Daniel LEPAGE

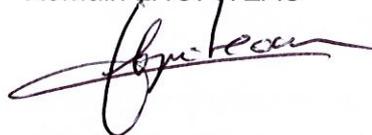


Véronique GAILLARD

Loïc TUTOIS



Romain LHOPITEAU



Sébastien RADOVICI



Thierry PIVAN



Nicolas PELISSE



Céline MANIEZ

